

a

**Avis adopté**

Séance plénière du 26 juin 2024

***L'espace francophone : relever des défis numériques et économiques pour en assurer le dynamisme***

**Déclaration des groupes Environnement et Nature, Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale, Outre-mer**

« *La francophonie est culture. C'est un mode de pensée et d'action : une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions* ». Cet avis a parfaitement répondu à la vision qu'avait Léopold Sédar-Senghor de la francophonie.

L'enjeu est d'abord concurrentiel vis-à-vis de l'espace francophone et du Commonwealth.

Depuis des années, de nombreux pays francophones se détournent du premier pour rejoindre le second, les derniers exemples en date étant le Togo et le Gabon. Cette tendance s'explique par l'attrait des modèles de développement des nations anglophones.

Changer cette perception implique de proposer des initiatives économiques pour tous les pays membres. L'intensification des missions économiques de l'OIF, préconisée dans l'avis, peut y contribuer. Il est crucial de mettre en place des projets permettant à tous les pays d'investir dans les secteurs d'avenir et l'entrepreneuriat engagé et écologique.

Une seconde priorité consiste à poursuivre la transition écologique et la décarbonation de l'économie dans les pays francophones. A cet égard, il est essentiel que les Etats et gouvernements membres de la Francophonie participent activement à l'élaboration des normes internationales.

Actuellement, peu de pays francophones participent aux travaux de normalisation de l'ISO, ce qui limite leur accès à des informations stratégiques et à la création d'expertise nationale. L'initiative conjointe sur le sujet, lancée en 2020 par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) et le Réseau normalisation et francophonie (RNF), mérite d'être encouragée et suivie.

Un changement de modèle passe également par l'augmentation des investissements. Le continent africain n'a reçu qu'environ 2 % des investissements mondiaux dans les énergies renouvelables, malgré ses ressources en solaire, éolien et géothermie. Ce déficit en financement et en coopération technologique doit être comblé.

Un troisième enjeu auquel nos groupes sont attachés concerne enfin l'articulation entre francophonie et plurilinguisme. De ce point de vue, si la préconisation 7 fait le lien entre attractivité du français et accessibilité à l'emploi, il importe de préserver parallèlement la richesse et la diversité linguistique de notre propre pays.

Enfin, le dernier enjeu, réside dans le fait qu'indéniablement, nos territoires ultramarins qui représentent une « richesse diplomatique » en raison de leur situation géostratégique et de leur environnement régional doivent contribuer substantiellement aux ambitions françaises en matière de coopération régionale.

Parce que les Outre-mer abritent cinquante des soixante-quinze langues régionales de France, parce que nos cultures, notre histoire sont fondamentalement liées à la francophonie comme langue d'accès aux droits, comme langue de partage avec d'autres peuples et comme un possible vecteur du rayonnement de notre pays dans le monde, les Outre-mer sont des fers de lance de la France dans le monde.

Dès lors, pour relever les défis écologiques, économiques et numériques contemporains, le monde francophone doit s'unir et se retrouver sur des enjeux globaux et porter ces valeurs dans certaines négociations internationales : Objectifs de Développement Durable (ODD), le futur traité international sur les entreprises et les droits humains. Cela implique de promouvoir une Francophonie économique dynamique, de mener une transition écologique ambitieuse, et de valoriser le plurilinguisme.

Enfin, à l'instar du 19ème sommet de la francophonie de Villers-Cotterêts, consacré au besoin de « créer, d'innover et d'entreprendre », cet avis adopte une approche thématique à même de dépasser les seuls enjeux d'accompagnement diplomatique. C'est la bonne approche, et nous suggérons de nous attacher à l'avenir, dans l'esprit que traduit la préconisation n°9, à l'action de l'IFDD, ou encore à l'intégration des ODD dans l'espace francophone.

**Les groupes Environnement et Nature, Agir autrement pour l'innovation sociale et environnementale, et Outre-mer ont voté l'avis.**